



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 6 :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AIDE AUX SINISTRES DES
COMMUNES DE PAILLET, LESTIAC,
LANGOIRAN, CAPIAN, CARDAN,
PORTETS, TABANAC, LE TOURNE

Séance ordinaire du 14 Octobre 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 14 Octobre 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absente : 1

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC), Thierry VALLEIX, (à Didier BLADOU), Pascal APERCE (à Emmanuelle ANGELINI), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Monique SOULAT)

Absente : Gloria QUETGLAS

Secrétaire : Monique SOULAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2014

DOSSIER N° 6 : **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AIDE AUX SINISTRES DES COMMUNES DE PAILLET, LESTIAC,
LANGOIRAN, CAPIAN, CARDAN, PORTETS, TABANAC, LE TOURNE**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Le 25 juillet 2014, suite à de violents orages, de fortes précipitations se sont abattues sur plusieurs communes de l'Entre-deux-Mers (Paillet, Lestiac, Langoiran, Capian, Cardan, Portets, Tabanac, Le Tourne), provoquant d'importants dégâts.

Un formidable élan de solidarité s'est mis en place à l'échelle départementale afin de recueillir des fonds pour venir en aide à ces communes sinistrées.

Il est proposé d'associer la ville du Bouscat à ce mouvement de solidarité et de verser une subvention exceptionnelle de 8 000 € à l'Association des Maires de la Gironde.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 7 août 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des communes de Paillet, Lestiac, Langoiran, Capian, Cardan, Portets, Tabanac, Le Tourne,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 8 000 € à l'Association des Maires de Gironde afin de venir en aide aux communes sinistrées suivantes : Paillet, Lestiac, Langoiran, Capian, Cardan, Portets, Tabanac, Le Tourne,

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 14 Octobre 2014

LE MAIRE,


Patrick BOBET